



Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école secondaire Barthélemy-Joliette tenue le 21 mars 2023 au local 132.

**Sont présents :**

**MEMBRES DU CONSEIL**

**Parents**

Annie Bilodeau (présidente)   
Mathieu Joyal (vice-président, représentant au comité des parents)   
Christine Jodoin   
Bianca Bourbeau   
Ahmed Yahiouche   
David Richard

**Substituts parents**

Véronique Racine   
Annie Blouin

**Personnel**

Carl Geoffroy (enseignant)   
Robert Chamberland(enseignant)   
Isabelle Cossette (enseignante)   
Yves Thibault (enseignant)   
Vacant (professionnel)   
Annick Martin (soutien)

**Personnel substitut**

**Élèves**

Janie Langlois   
Laurie-Ann Dallaire

**NON-MEMBRES DU CONSEIL**

**Équipe de direction**

Robert Jacob (direction d'établissement)   
Caroline Rondeau, (direction adjointe, adaptation scolaire et Intervalle)   
Mathieu Aubin (direction adjointe, 2<sup>e</sup> cycle)   
Pierre-Olivier Demers Giroux (direction adjointe, 1<sup>er</sup> cycle)   
Mélanie Beausoleil (gestionnaire administrative)

**Secrétaire**

Karine Savard

**Invités**

**Personnes du public**

La séance est ouverte à 18 h 22.

**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Christine Jodoin et secondé par Bianca Bourbeau d'adopter l'ordre du jour :

- Tel que proposé  
 Modifié

**CEBJ-230321-041**

**2. Lecture et adoption du procès-verbal du 17 janvier 2023**

Considérant que les membres ont reçu le procès-verbal par courriel avant la séance, il est demandé si celui-ci convient à tous les membres. Il est mentionné que pour les points 2 à 5, le mot approuvé doit être changé pour adopté.

Il est proposé par Annick Martin et secondé par David Richard d'approuver le procès-verbal avec les correctifs demandés.

**CEBJ-230321-042**

### 3. Question du public

La présidente a reçu des questions à l'attention du conseil d'établissement, mais comme plusieurs questions ne concernaient pas le CE et que d'autres ont déjà été posées lors d'une autre séance, les questions ont été transmises à la direction. En ce qui concerne le retour, la direction a répondu aux questions et a fait un suivi tel que stipulé lors de cette séance avec la présidente.

### 4. Point de la présidence

Aucun point.

### 5. Point(s) du représentant au comité de parents

Le représentant au comité de parents informe les membres qu'une rencontre est prévue le 22 mars 2023. Une consultation devrait être transmise aux membres suite à cette rencontre. Considérant que la prochaine séance aura lieu en mai, la consultation devra se faire par courriel puisque la date butoir a déjà été fixée par le CSS des Samares, soit le 19 avril. Des explications seront jointes à la consultation pour une compréhension optimale.

### 6. Point(s) des représentants des élèves

Les représentantes du conseil étudiant informent les membres de leurs projets.

Un tournoi de ping-pong est prévu puisque les élèves démontrent un intérêt particulier pour ce jeu.

Une invitation a été transmise au conseil étudiant de la part de madame Julie Riopel (directrice générale adjointe), mais les élèves ont peu d'information sur le sujet ou le but de cette rencontre.

### 7. Attributions du conseil

#### 7.1. Activité avec ou sans dérangement

Considérant que le document a été transmis aux membres par courriel avant la séance, une question est posée pour l'activité 83 : Est-ce que tous les élèves de S3-4-5 iront à cette activité? Il est répondu que l'activité est proposée sur une base volontaire aux élèves.

Il est proposé par Christine Jodoin et secondé par Mathieu Joyal d'approuver les demandes d'activités tel que présentées.

#### **CEBJ-230321-043**

#### 7.2. Activités approuvées par courriel

Considérant que certaines activités devaient être approuvées avant la séance du conseil d'établissement, les membres sont informés des résultats obtenus.

- Activité ajoutée : pratique de l'épreuve unique en écriture (français) le 16 février 2023 pour les élèves de secondaire 5.

Activité ajoutée : rendez-vous virtuel avec Laurent Duvernay-Tardif le 15 février 2023 de 13 h à 14 h pour les élèves de 1<sup>er</sup> cycle et l'adaptation scolaire sur une base volontaire des enseignants.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Approuvé par 12 membres sur 13, numéro de résolution **CEBJ-COURRIEL-20230207-004**.

- Activité ajoutée : partie de soccer (Sport-études) le 22 février 2023 à partir de 10 h 30 et pour le reste de la journée, à Terrebonne.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité, numéro de résolution **CEBJ-COURRIEL-20230221-005**.

- Amendement d'une activité : partie de soccer (Sport-études) qui aurait dû avoir lieu le 23 mars 2023 doit être devancée au 16 mars 2023, selon les mêmes conditions déjà présentées, faute de transport, pour 8 élèves.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 4

Approuvé par 9 membres sur 13, numéro de résolution **CEBJ-COURRIEL-20230308-006**.

### 7.3. Critères de sélection de la direction d'école

Considérant que la documentation a été transmise à la présidente du conseil d'établissement après la séance du 17 janvier 2023, un simple rappel est fait que les critères doivent être transmis au CSS des Samares.

La présidente mentionne qu'elle a déjà communiqué avec la secrétaire de la direction générale afin de les informer qu'il n'y avait aucun changement dans les critères de sélection d'une direction.

### 7.4. Campagne de financement

Considérant que le document a été transmis par courriel, qu'aucune question n'est posée, la gestionnaire administrative apporte des précisions sur les campagnes de financement.

Les campagnes de financement individuelles doivent être proscrites. Les seules campagnes de financement autorisées sont celles soumises et approuvées par le conseil d'établissement. La procédure relative aux campagnes de financement et à l'utilisation du fond 9 avait déjà été transmise aux membres en début d'année, mais un second envoi sera fait.

Il est proposé par Bianca Bourbeau et secondé par David Richard d'approuver la demande de campagne de financement présentée.

## **CEBJ-230321-044**

### 7.5. Fond 9

Considérant que les membres ont reçu par courriel le document et que la gestionnaire administrative en explique le contenu, aucune question n'est posée.

Il est proposé par Mme Bianca Bourbeau et secondé par Christine Jodoin d'approuver les demandes de dépenses au fond 9 tel que présentée.

## **CEBJ-230321-045**

### 7.6. Modification fond 9

Considérant qu'une demande avait été formulée au conseil d'établissement pour l'achat d'un nouveau système de caméra (CEBJ-220622-057) et que tous les coûts seront défrayés par le CSS des Samares, il est demandé que ces fonds servent à l'ajout d'estrades sur le terrain synthétique, l'achat d'un tableau indicateur extérieur et l'achat de chandails pour les équipes sportives.

Un partenariat avec la ville de Joliette est en cours pour l'achat du tableau indicateur. Les frais seront partagés entre l'école, la ville et possiblement le CSS des Samares. Le coût estimé pour l'achat du tableau est de 25 000\$, ne comprenant pas l'installation et le raccord au réseau électrique. L'installation est estimée à 12 000\$ et la ville est en pourparlers avec Hydro-Joliette afin d'obtenir un prix raisonnable pour le branchement au réseau électrique.

Pour l'achat des chandails d'équipes sportives, cette dépense est prévue sur une à deux années en fonction des besoins.

Il est demandé si ces achats font partis des priorités établies par l'école. Est-ce que les élèves ont d'autres besoins comme par exemple des tables de pique-nique pour manger ou un dôme pour sur le jardin intérieur afin d'augmenter les places pour les dîneurs. Il est répondu que si le conseil d'établissement juge que les fonds doivent être appliqués pour l'achat de table de pique-niques, il est possible de le faire. Par contre, les tables ne peuvent

pas servir l'hiver. Considérant cette information, un dôme serait pertinent mais trop onéreux pour les sommes disponibles à l'école. Une demande est déjà en traitement auprès des ressources matérielles pour l'ajout du dôme. Cette demande a été présentée aux membres en novembre dernier.

Il est demandé si l'ancien local de Bécik jaune pourrait être utilisé pour les dîneurs. Il est répondu qu'un plan d'aménagement est présentement en cours pour ce local qui servira de plateau sportif.

Il est demandé si la facture totale pour les estrades, le tableau indicateur et les chandails d'équipes sportives dépasse la somme autorisée, qu'advient-il? La gestionnaire administrative est confiante que la somme de 53 633\$ couvrira tous les frais. Cependant, advenant cette situation, les estrades et le tableau indicateur seront priorisés puisqu'un partenariat avec la ville est déjà en cours.

Il est proposé par Yves Thibault et secondé par Christine Jodoin d'approuver la modification de dépense au fond 9 pour l'achat d'estrades, d'un tableau indicateur et de chandails pour les équipes sportives jusqu'à concurrence de 53 633\$.

#### **CEBJ-230321-046**

##### **7.7. Ventilation sportive (amendement)**

Considérant que les documents ont été transmis aux membres avant la séance, les ventilations des équipes sportives et les tournois sont expliqués aux membres. Certains montants ont été corrigés afin de respecter le taux de remboursement du kilométrage présentement en vigueur (0,55\$). Les ventilations et les tournois sont présentés séparément afin de respecter le principe d'utilisateur-payeur.

Il est proposé par Bianca Bourbeau et secondé par Annie Bilodeau d'approuver l'amendement des ventilations sportives et des ventilations de tournois.

#### **CEBJ-230321-047**

La gestionnaire administrative fait l'ajout d'un frais relié au gala de basketball. La somme qui sera facturée est de 33,70\$/participants.

Il est proposé par Christine Jodoin et secondé par David Richard d'approuver les frais du gala de basketball.

#### **CEBJ-230321-048**

##### **7.8. Budget CÉ**

La gestionnaire administrative informe les membres du montant alloué au conseil d'établissement, soit 727\$. Les fonds n'ayant pas servi jusqu'à maintenant, les membres choisissent de faire un don aux élèves pour l'achat, selon les besoins et le budget, d'une table de ping-pong, de tables de pique-niques et/ou d'une table de babyfoot.

Il est résolu à l'unanimité d'approuver le don du budget du conseil d'établissement dans le meilleur intérêt de l'élève selon les modalités déterminées.

#### **CEBJ-230321-049**

##### **7.9. Grille-matières – Amendement**

Le document ayant été transmis par courriel avant la séance, la direction explique les modifications apportées. Deux ajouts se font en développement Élite pour l'haltérophilie et la danse pour tous les niveaux. Ajout en 5<sup>e</sup> secondaire d'initiation à la philosophie à 2 périodes et guerres et conflits du XX<sup>e</sup> siècle à 2 périodes pour les élèves en concentration et ayant une mesure d'appui.

Il est proposé par Bianca Bourbeau et secondé par Christine Jodoin d'approuver l'amendement de la grille-matières.

#### **CEBJ-230321-050**

##### **7.10. Composition des groupes 23-24**

Considérant qu'un document a été transmis aux membres avant la rencontre, la direction explique la composition des groupes. Les lettres aux parents des élèves de 6<sup>e</sup> année qui fréquenteront Barthélemy-Joliette l'an prochain et qui ont demandé une concentration seront transmises à partir de demain.

Le nombre de groupe prévisionnel pour l'année scolaire 2023-2024 est présenté comme suit (ces données sont sujettes à changement selon les inscriptions qui restent à venir) :

- Secondaire 1 : 10 groupes
- Secondaire 2 : 11 groupes
- Secondaire 3 : 10 groupes
- Secondaire 4 : 9 groupes
- Secondaire 5 : 7 groupes

Les concentrations sont maintenues pour tous les niveaux à l'exception de la concentration musique qui est disponible en secondaire 1 seulement par manque d'inscription de la part des élèves des autres niveaux.

Il est proposé par Bianca Bourbeau et secondé par Yves Thibault d'approuver la composition des groupes 23-24.

#### **CEBJ-230321-051**

##### **7.11. Plan de lutte**

Considérant que les documents ont été transmis aux membres avant la séance, la direction adjointe explique le document de révision. Les membres sont informés de la nouvelle présentation du plan de lutte. Les éléments ajoutés sont mentionnés aux membres tel que l'ajout de rencontre du comité et de plus de prévention en secondaire 3. Un sondage sera également effectué l'an prochain en lien avec le plan de lutte. Un formulaire en ligne est également disponible pour dénoncer l'intimidation. Un guide est maintenant disponible pour les intervenants de l'école pour une approche réflexive.

Il est proposé par Annick Martin et secondé par Christine Jodoin d'approuver le plan de lutte.

#### **CEBJ-230321-052**

##### **7.12. Calendrier scolaire**

Considérant que le calendrier 23-24 a été transmis par courriel avant la séance et qu'aucune question n'est posée, il est proposé par Christine Jodoin et secondé par Annie Bilodeau d'approuver le calendrier scolaire.

#### **CEBJ-230321-053**

##### **7.13. Agenda**

Considérant que les soumissions obtenues ont été transmises par courriel avant la séance, la direction adjointe explique celles-ci. Il est mentionné qu'il a été difficile de trouver des imprimeurs qui acceptaient de soumissionner. Une discussion a lieu entre les membres sur le meilleur format à utiliser. Il est convenu que le format actuel (lettre) est le mieux adapté pour y insérer l'horaire et convient mieux aux élèves. Les membres souhaiteraient que l'on obtienne un contrat de 2 ans afin d'être en mesure d'avoir un imprimeur pour l'année suivante et de permettre d'avoir le même coût pour les 2 années. La direction adjointe tentera d'y aller en ce sens avec l'imprimeur.

Il est demandé aux membres l'ajout d'un élément au code de vie, disponible à l'agenda. Afin de mieux intervenir auprès des élèves qui vapote, dès qu'un élève aura une vapoteuse visible par un intervenant, celle-ci sera confisqué et remis aux parents. Cette nouvelle consigne s'appliquera à tout produit du tabac. Il est mentionné qu'il est devenu difficile de différencier les vapoteuses (nicotine) des wax pen (marijuana).

Il est proposé par Annick Martin et secondé par Janie Langlois d'approuver les soumissions pour l'agenda ainsi que l'amendement au code de vie.

#### **CEBJ-230321-054**

##### **7.14. Projet éducatif (topo)**

Considérant que le document a été transmis par courriel avant la séance, la direction adjointe explique le document. Il est expliqué qu'un sondage a été effectué auprès des enseignants et du personnel sur la mission, les valeurs et la vision. Le résultat de ce sondage démontre que la majorité du personnel souhaite conserver les mêmes éléments (mission, valeurs, vision). Les parents ont également reçu un sondage à remplir sur le climat et les valeurs. La majorité des parents trouve que les concentrations sportives sont une valeur ajoutée à l'école. Une équipe de chercheurs fera une analyse des données recueillies dans les différents sondages afin de nous aider à orienter le projet éducatif.

Le 27 mars, tous les membres du personnel travailleront en équipe sur l'élaboration du projet éducatif. Un membre se questionne sur l'implication de la personne choisie lors de l'assemblée générale en lien avec le projet éducatif.

Il est répondu que suite aux travaux qui seront effectués le 27 mars et par le comité ensuite, c'est madame Bianca Bourbeau qui sera interpellée à ce sujet.

#### **7.15. Évaluation de la rencontre**

Un lien sera transmis aux membres afin d'évaluer la séance.

#### **8. Date de la prochaine séance**

Il est convenu que la prochaine séance se tiendra le 30 mai 2023 à 18 h. La procédure de convocation sera modifiée afin d'éviter une confusion dans l'ordre du jour à utiliser. Un lien vers un formulaire électronique sera transmis aux membres pour signifier leur présence ou non à la séance. L'ordre du jour sera transmis au même moment que les documents.

#### **9. Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Janie Langlois et secondé par Christine Jodoin de mettre fin à la séance à 20 h 29.

#### **CEBJ-230321-055**

À des fins d'information, le projet d'ordre du jour du 21 mars 2023 est déposé pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

---

Robert Jacob jr.  
Directeur de l'école

---

Annie Bilodeau  
Présidente

---

Karine Savard  
Secrétaire des séances



**ORDRE DU JOUR**

|  |             |            |                  |
|--|-------------|------------|------------------|
| 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour                        | Adoption    | 5 min      | Mme Bilodeau     |
| 2- Lecture et adoption du procès-verbal du 17 janvier 2023       | Adoption    | 5 min      | Mme Bilodeau     |
| 3- Question(s) du public   | Information | 15 min max | Mme Bilodeau     |
| 4- Point(s) de la présidence                                     | Information |            | Mme Bilodeau     |
| 5- Point(s) du représentant au comité de parents                 | Information | 5 min      | M. Joyal         |
| 6- Point(s) des représentants des élèves                         | Information | 5 min      | J. Langlois      |
| 7- Attributions du conseil                                       |             |            |                  |
| 7.1- Activités avec ou sans dérangement                          | Approbation | 5 min      | M. Jacob         |
| 7.2- Activités approuvées par courriel                           | Information | 2 min      | M. Jacob         |
| 7.3 Critère de sélection de la direction d'école                 | Information | 2 min      | M. Jacob         |
| 7.4- Campagne de financement                                     | Approbation |            | Mme Beausoleil   |
| 7.5- Fond 9  | Approbation | 5 min      | Mme Beausoleil   |
| 7.6- Modification fond 9 (caméra vs chandails, tableau, estrade) | Approbation | 5 min      | Mme Beausoleil   |
| 7.7- Ventilation sportive (amendement)                           | Approbation | 10 min     | Mme Beausoleil   |
| 7.8 Budget CÉ  | Approbation | 5 min      | Mme Beausoleil   |
| 7.9- Grille-matières - Amendement                                | Approbation | 5 min      | M. Jacob         |
| 7.10- Composition des groupes 23-24                              | Approbation | 5 min      | M. Jacob         |
| 7.11- Plan de lutte  | Approbation | 5 min      | M. Demers Giroux |
| 7.12- Calendrier scolaire  | Approbation | 5 min      | Mme Rondeau      |
| 7.13- Agenda   | Approbation | 10 min     | Mme Rondeau      |
| 7.14- Projet éducatif (Topo)                                     | Information | 15 min     | Mme Rondeau      |
| 7.15- Évaluation de la rencontre                                 | Évaluation  | 1 min      | Mme Bilodeau     |
| 8- Date de la prochaine séance                                   | 30 mai 2023 | 1 min      | Mme Bilodeau     |
| 9- Clôture de la séance  | Adoption    |            | Mme Bilodeau     |

*Robert Jacob jr*

Directeur de l'école

*Annie Bilodeau*

Présidente